

BURES-LES-MONTS

LE MOT DU MAIRE-DÉLÉGUÉ

Je vous souhaite avec les membres du conseil communal de Bures les monts une excellente année 2019.

Avec tous ces conflits, ces découragements, nous devons rester positifs et devons regarder devant, et espérons bien sur que tout rentre dans l'ordre le plus rapidement possible.

Pour nous, nous sommes toujours préoccupés par la plante invasive se trouvant dans l'étang et malheureusement aujourd'hui nous n'avons pas de solutions pour s'en débarrasser.

Ce qui veut dire que l'étang ne pourra pas être remis en eau avant son extermination complète.

BURES-LES-MONTS

L'ÉCOLE OU L'ART DE PRÉPARER LA RENTRÉE SUIVANTE.



6 + 1 - 1 = 6 mais ce n'est pas si simple.

En effet, fonctionner avec 6 classes en 2017/2018 et toujours 6 classes en 2018/2019 peut sembler être la continuité mais cela n'a pas tout à fait été le cas. Voici pourquoi.

Dès le mois de novembre, la directrice d'école doit faire remonter à la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, les effectifs attendus à la rentrée prochaine.

Le nombre d'élèves attendus dépend principalement du départ des CM2 au collège et de l'arrivée des plus jeunes en PS -Petite Section- Pour ces derniers, l'inscription n'est pas encore effectuée par les parents qu'il faut déjà déterminer leur nombre. L'école se base sur les naissances déclarées par la commune. Mais habiter la commune au moment d'une naissance ne veut pas dire y être encore au moment de l'arrivée de l'enfant à l'école. C'est particulièrement vrai dans notre commune rurale où il peut y avoir de nombreux déménagements parmi les plus jeunes.

Concrètement, la prévision de novembre 2017 a conduit à l'ouverture d'une classe en mai 2018 alors qu'à ce moment là, les effectifs avaient déjà baissé. Cela a été signalé à l'administration qui a maintenu l'ouverture de classe.

Pourtant à la rentrée de septembre 2018, avec un effectif stable par rapport à celui de juin, l'administration a décidé de fermer la classe qu'elle venait tout juste d'ouvrir en avril-mai !

Cette décision de dernière minute, n'a pas permis le meilleur déroulement du début d'année scolaire. Deux enseignantes en maternelle ont dû quitter l'école du jour au lendemain, obligeant les enfants à s'adapter à une nouvelle maîtresse. La commune aurait également pu envisager autrement les emplois du temps des personnels scolaires si l'administration avait anticipé sa décision prise le jour de la rentrée.

BURES-LES-MONTS

INFORMATIONS DIVERSES



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DÉLÉGUÉE

Ouverture le lundi de 14 à 16 heures
Tél : 02 31 67 79 63
mairiebureslesmonts@neuf.fr
Secrétaire : Sylvie LEGENTIL

SALLE DES FÊTES

Location de la salle : 50€ pour les habitants de Bures Les Monts et 80€ pour les habitants extérieurs.
Pour la réservation joindre Mr Mickael LOUINEAU
Tel : 06 50 56 91 57 l'après-midi de préférence

APPROBATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Vente d'herbe pour le prix de 225 €.
Nouveau loyer du logement du château à 400€.

TRAVAUX 2019 :

- Fenêtres du bâtiment de la Mairie
- Mur du château.

LES ÉLUS DE BURES LES MONTS

Alain MAUDUIT (Maire)
Thierry LÉBOUVIER (Adjoint)
Ludovic CHANU
Julie DUBOURGET
Fabien DUMONT
Joël HARIVEL
Catherine MOMPLE
Didier CHATEL
Roland VICTOIRE
Mickaël LOUINEAU
Mariane BERGIA

ÉTAT CIVIL



Naissances

Jade, Emma, Maëlle DECAEN le 17 janvier 2018
Louison, Salomé, Clémentine MÈNÉGALE le 26 juin 2018



Mariages

Thomas BOURSIN et Ophélie DEBAUDRE le 09 juin 2018

REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens s'est déroulé le 03 juin 2018 au restaurant du Viaduc de la Souleuvre. Lors de cette magnifique journée, le petit train nous attendait sur le parking pour nous descendre au restaurant. Après le repas, nous avons participé aux différentes activités se trouvant sur le site (luge, sentier pieds nus).



VENTE DE CHEMINS COMMUNAUX

A la suite de demandes de deux riverains, il a été attribué à chacun d'eux une bande de terrain qui n'était d'aucune utilité pour la commune. L'enquête Publique s'est avérée positive. Le bornage est en cours et les actes seront rédigés début 2019.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLUi d'origine a été transformé en « PLU en cours d'instruction » en raison de la création de Souleuvre en Bocage. Il sera présenté en Mairie et adopté en 2019 après d'éventuelles réclamations. Pour Bures les Monts deux zones constructibles sont retenues avec un potentiel de huit terrains constructibles d'ici 2030.

Assemblée Générale de la COFOR Aubre

Forêt communale : qui fait quoi ?

	La commune	L'ONF
Régime forestier	Propriétaire de la forêt	Surveillance foncière et générale
	Pouvoirs judiciaires	
	Fixe les orientations	Élabore l'aménagement
	Approuve l'aménagement	Veille à son application
	Décide le programme des coupes	Met en vente les bois, prépare les ventes
	Décide la destination et le mode de vente des bois	Contrôle l'exploitation
	Décide le programme des travaux	Propose le programme annuel des travaux
	Est le maître d'ouvrage	Fixe les conditions techniques d'occupation et d'exploitation
	Accorde les concessions	Émet les factures des ventes de bois
	En fixe les clauses	Réalise des prestations diverses
Champ contractuel	Encasse les produits de sa forêt	Organise les consultations et la location de la chasse
	Est maître d'ouvrage	Peut réaliser le cubage et classement des bois vendus, abattus et façonnés
	Choisit le mode de gestion de la chasse	
	Choisit le prestataire en exploitation	

MISE EN GESTION DES BOIS COMMUNAUX

Depuis le printemps un partenariat a été signé avec l'ONF concernant la gestion de nos bois. L'ONF élaborera l'aménagement, mettra en vente les bois. Elle propose le programme des travaux (replantations). Pour sa rémunération la collectivité verse une participation de 12 % du montant des recettes perçues.

TRAVAUX

- Remaniage de la seconde partie du logement du château par les Ets THOMAS ; La première partie a été réalisée par les ETS Leprovost.
- Deux fenêtres sont remplacées à la Mairie.
- Une demande est en cours concernant la mise aux normes électriques des bâtiments publics.



ETANG

Le mur retenant la route est en train de s'effondrer. Un devis a été demandé aux Etablissement LTP Loisel, spécialiste d'ouvrages d'art. Une demande d'APCR (Aide aux Petites Communes Rurales) a été sollicitée près du Conseil Départemental. Les travaux s'élèveront à 18 000€ TTC et seront réalisés dès que possible.



BURES-LES-MONTS

LES ASSOCIATIONS

CLUB DES AINES

Le Club des Aînés se rassemble tous les jeudis de janvier à fin avril et tous les 15 jours de mai à décembre.

Un repas de Noël est organisé tous les ans à la salle de Bures le Monts pour tous nos adhérents.



ASSOCIATION DES CHASSEURS

Trois battues aux nuisibles sont organisées pendant l'hiver. La commune reçoit avec le Plan de Chasse l'attribution de 4 bracelets, qui correspondent au nombre de chevreuils pouvant être supprimé sur les biens communaux.

COMITE D'ANIMATION

Le 23 juin 2018, une manifestation « les voisinades » avec le comité a remporté un vif succès.

AMICALE SOUVENIR DE BURES LES MONTS

Pour le centenaire de l'armistice de la guerre 14-18, une commémoration s'est déroulée à Beny où chaque maire a cité ses morts respectifs. Les enfants des écoles ont apporté symboliquement des bougies au pied du monument.

Depuis des années, l'équipe vend des calendriers A.C.P.G. ET C.A.T.M. et se réunit le 11 novembre pour déposer une fleur à la plaque commémorative et le 8 mai, nous nous rendons la tombe de Monsieur Arthur LEBORNE pour une minute de silence.

Tous les ans nous offrons un don de 50 € pour le téléthon.

